



GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES  
PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE**

**COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF**

**Neuvième session**

**Rome, Italie, 24-27 octobre 2006**

**PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE 2007 DU CSC**

## I. INTRODUCTION

1. Dans le cadre de son mandat, le Comité scientifique consultatif (CSC) saisit la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) du Programme de travail préliminaire couvrant la période intersessions à venir du Comité, pour adoption par la Commission à sa prochaine session ordinaire. Le présent document résume les éléments qui pourraient aider le CSC à adopter son plan de travail 2007. Il prend en compte les orientations fournies par la CGPM et les suggestions formulées par chaque Sous-comité du CSC (document CGPM: SAC9/2006/4). Le soutien opérationnel des projets sous-régionaux de la FAO au plan de travail préliminaire devra être également précisé. Le présent document devra donc être considéré comme un document de réflexion visant à aider le Comité à définir son programme de travail pour 2007.

## II. CONTEXTE DU CADRE DE RÉFÉRENCE DU CSC POUR 2007-2008

2. Depuis 2001, le programme de travail du CSC est établi en fonction du Cadre de référence pour le mandat opérationnel bisannuel (2002 – 2003) du CSC, par le biais duquel la Commission a spécifié les domaines d'activités à entreprendre en matière d'aménagement des pêches et de protection de l'environnement.

3. A sa vingt-septième session (novembre 2002), la Commission a rappelé que le Cadre de référence devrait être mis à jour périodiquement et que le Président du CSC devrait identifier les

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

activités prioritaires pour l'intersession à venir sur la base des apports disponibles et des réalisations effectuées lors de la période intersessions<sup>1</sup>.

4. A sa vingt-huitième session (octobre 2003), la Commission a fourni des orientations supplémentaires, invitant le CSC à mettre davantage l'accent, entre autres, sur une approche holistique d'aménagement des pêches en tenant compte du fait que la plupart des pêcheries partagées étaient multi-espèces. Elle a en outre demandé au CSC de renforcer la coordination et l'intégration des activités entre les différents Sous-Comités et de veiller à ce que les recommandations issues des évaluations des stocks et de l'environnement se traduisent par des avis d'aménagement des pêches qui tiennent compte des impacts socioéconomiques des mesures suggérées.

5. A sa session extraordinaire (juillet 2004), la CGPM a également pris note<sup>2</sup> que la tâche qui attend le CSC à moyen terme est d'achever la série d'activités intégrées qui clôturent le cycle d'aménagement des pêcheries en fournissant à la Commission tous les éléments nécessaires pour mettre en œuvre des plans d'aménagement à l'échelon sous-régional et au niveau des bassins.

6. A sa vingt-neuvième session (février 2005), la Commission a également souligné qu'un plus grand nombre de stocks, notamment partagés, et de sous-zones géographiques devraient être couverts<sup>3</sup> et fait référence au besoin d'assurer autant que possible le suivi technique et scientifique des recommandations de la CGPM. Celle-ci a également expliqué que les propositions de travail doivent être compatibles avec les prévisions de dépenses relevant du budget autonome ou bénéficier de ressources financières supplémentaires<sup>4</sup>. En vue de faciliter l'estimation des dépenses induites par le programme de travail du CSC, les sous-comités ont été invités à préciser, autant que possible, les termes de mandat des études et ateliers envisagés, et à spécifier les besoins éventuels d'intrants externes, tels que consultants.

7. Au cours des dernières années, la Commission a parallèlement adopté des propositions concernant le perfectionnement du *modus operandi* des organes subsidiaires du CSC, en vue d'une mise en œuvre plus efficace des programmes intersessions du Comité. A la huitième session du CSC<sup>5</sup>, le Secrétariat a suggéré que la formulation d'un Cadre de référence à mi-parcours favoriserait l'intégration des diverses activités en cours et permettrait aux réalisations de contribuer pleinement aux objectifs à moyen terme de la CGPM. Un cadre consolidé faciliterait notamment la mise en œuvre de concepts importants comme les unités opérationnelles, la régulation multidisciplinaire de l'effort de pêche, l'approche écosystémique des pêches. Ce faisant, on mettrait ainsi en exergue le rôle des instruments qui sous-tendent la fonctionnalité de ces concepts (ex.: indicateurs et points de référence, paramètres de suivi des capacités des flottes, contrôle et surveillance, etc.). Un tel document expliciterait en outre les liens du programme de chaque sous-comité et contribuerait à identifier les activités prioritaires.

8. Nonobstant le besoin de consolider le Cadre de référence du CSC et sans préjuger des résultats de la neuvième session du Comité, une liste provisoire des activités et des réunions envisagées est présentée ci-dessous.

### III. ÉLÉMENTS D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007

9. A sa trentième session (janvier 2006), la Commission a admis la pertinence de toutes les activités et réunions envisagées pour le CSC en 2006 tout en les hiérarchisant, notamment en ce qui concerne le Sous-Comité pour l'évaluation des stocks (SCES) et le Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE). Les priorités de la CGPM pour 2006 qui

<sup>1</sup> Rapport de la vingt-septième session, paragraphe 88.

<sup>2</sup> Souligné dans le document GFCM:ES/2004/inf.4.

<sup>3</sup> Rapport de la vingt-neuvième session, paragraphe 63-64.

<sup>4</sup> Rapport de la vingt-neuvième session, paragraphe 93.

<sup>5</sup> Paragraphe 6, document GFCM: SAC8/2005/5

pourraient faire l'objet de mesures de suivi sont reproduites ci-après pour plus de commodité. Elles sont complétées, le cas échéant, par les propositions formulées dans les rapports respectifs des Sous-Comités (documents CGPM: SAC9/2006/Inf.5, Inf.6, Inf.7, Inf.8). Lorsqu'ils sont disponibles, les projets de termes de référence du groupe de travail, de l'atelier ou de l'étude proposés sont annexés au présent document.

### *Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCES)*

#### Priorité de la CGPM en 2006:

- tester les indicateurs biologiques et les points de référence sur des unités opérationnelles, pour les espèces prioritaires, dans le cadre du concept des unités opérationnelles;
- poursuivre la cartographie de la répartition des juvéniles pour les espèces prioritaires;
- assurer le suivi des stocks évalués en 2004 et 2005, en accordant la priorité aux espèces couvertes par la recommandation CGPM/2006/1, et évaluer l'état d'autres stocks partagés et pêcheries plurispécifiques ainsi que l'état des pêcheries exploitant des espèces prioritaires;
- produire un document de référence sur l'impact des différents engins de pêche sur l'environnement pour promouvoir la mise en œuvre de mesures correctives, encourager la création d'un réseau de technologues des pêches méditerranéens et établir une base de données sur la sélectivité des engins, en utilisant le format convenu.

#### Principales activités du SCES proposées pour 2007:

##### *Méthodologies et formats d'évaluation:*

- mettre à jour les formulaires d'évaluation des stocks du CSC (modèle P1) en prenant en compte les segments de flottes et les unités d'effort de pêche exercés par le segment de flotte et organiser un atelier transversal sur les données désagrégées;
- préparer des programmes et identifier des institutions partenaires pour créer un cours de formation sur l'évaluation des stocks sur la base des données sur le chalutage;
- normaliser les différentes approches des relevés de sondages acoustiques dans la Méditerranée;
- promouvoir une approche adaptative de l'évaluation des petites espèces pélagiques en encourageant notamment l'élaboration et la réalisation d'enquêtes de recrutement ou d'enquêtes directes (acoustiques et/ou production d'œufs) afin de garantir les seuils de précaution relatifs à la biomasse du stock reproducteur;
- spécifier dans les documents d'évaluation présentés au SCES la zone et la période de l'année proposées lorsque des propositions sont formulées en vue de réduire l'effort de pêche par la fermeture spatio-temporelle de la zone concernée;
- élaborer des critères en vue d'améliorer les paramètres de croissance utilisés dans l'évaluation des stocks.

##### *Indicateurs et points de référence:*

- promouvoir des études sur l'identification des paramètres environnementaux et leur intégration dans la modélisation de l'évaluation des stocks dans le cadre de l'approche écosystémique de l'aménagement des pêches; et faire en sorte que les documents relatifs à l'aménagement des pêches soient présentés dans une session conjointe SCMEE/SCES pendant la réunion parallèle des sous-comités;

##### *Cartographie de la distribution des juvéniles:*

- utiliser les informations disponibles (bien qu'elles soient souvent basées sur des méthodologies différentes) pour produire des cartes fiables des zones de croissance d'espèces sélectionnées en vue d'étudier les effets de la fermeture d'une zone sur le recrutement des espèces concernées. Afin de passer d'une approche descriptive à une approche dynamique, il conviendrait qu'une évaluation des stocks soit réalisée et que les informations concernant la zone qui fera l'objet d'une fermeture ou d'une restriction de la pêche puissent être exploitées dans une optique d'aménagement.

*Espèces prioritaires et listes des stocks partagés:*

- promouvoir un consensus définitif sur les critères préliminaires pour mettre à jour la liste des espèces prioritaires.

*Améliorer la sélectivité des engins de pêche:*

- prendre des mesures progressives pour remplacer le maillage en losange dans le « cul de chalut » (chalutage de fond) par le maillage carré de 40 mm en vue d'augmenter la taille au débarquement et le rendement à long terme des espèces ciblées, sachant que ces mesures pourraient entraîner à court terme une baisse limitée des rendements commerciaux;
- collecter des informations scientifiques nécessaires en vue d'étudier la possibilité d'apporter des améliorations techniques aux engins de pêche (tout en testant parallèlement les fermetures temporelles ou spatiales), afin de protéger les juvéniles, notamment en réduisant la mortalité de pêche des spécimens de petite taille ou d'une taille inférieure à la taille de première maturité.

***Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE)***Priorité de la CGPM en 2006:

- mettre en place des études pilotes pour définir et appliquer les principes de l'approche systémique de la gestion des stocks partagés au niveau sous-régional, et tester parallèlement les indicateurs écologiques du suivi spatio-temporel de l'effort de pêche;
- poursuivre la coordination avec les projets sur le suivi et le contrôle de l'incidence de la pêche sur les espèces protégées ou menacées d'extinction, notamment dans le but de renforcer cette coordination;
- poursuivre les recherches et élaborer un programme, structuré, sur les espèces vivant dans des profondeurs supérieures à mille mètres tout en tenant compte des trois habitats sensibles indiqués dans la recommandation CGPM/2006/3.

Principales activités du SCMEE proposées pour 2007:*Approche écosystémique des pêches:*

- organiser un atelier transversal sur l'approche écosystémique des pêches afin d'étudier les résultats des études pilotes disponibles, l'accent étant mis sur les principes méthodologiques et l'identification des indicateurs de cette approche. Cet atelier pourrait être également l'occasion d'élaborer des études de cas sur la « distribution spatiale » des différents cycles de vie des ressources des pêches démersales « réalisées dans la sous-zone géographique 15 » et « sur l'utilisation des SIG pour intégrer les données biologiques et environnementales » dans la sous-zone géographique 14, notamment pour intégrer les aspects socioéconomiques et l'analyse du fonctionnement de l'écosystème.

*Espèces protégées et menacées:*

- intégrer l'évaluation des interactions entre les cétacés et les pêches (projet ByCBAMS) dans les connaissances sur l'état des populations de cétacés (enquête ACCOBAMS);
- élargir l'initiative ACCOBAMS/SCMEE sur les interactions entre les cétacés et les pêches à d'autres espèces protégées ou menacées; et encourager le recours à des expériences scientifiques approfondies pour évaluer l'impact des différents types d'émetteurs d'ultrasons sur les espèces de cétacés et de poissons;
- créer et animer un Groupe de travail transversal sur les captures annexes.

*Habitats sensibles:*

- préparer un inventaire ou une synthèse des études publiées sur les pêches et la biodiversité dans les zones en eaux profondes afin de lancer le processus visant à formuler un plan d'aménagement (dans des profondeurs supérieures à mille mètres);
- concevoir une procédure standard pour évaluer la pertinence des nouvelles propositions concernant les réserves halieutiques en eaux profondes ou les zones dans lesquelles le chalutage profond est limité;

- organiser, avec des institutions partenaires, un atelier pour faire le point sur les types existants de zones marines protégées et évaluer la représentativité et l'efficacité de leurs systèmes d'aménagement.

### ***Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI)***

#### Priorité de la CGPM en 2006:

- poursuivre l'identification et l'élargissement des études sur les unités opérationnelles à toutes les sous-régions, en privilégiant celles qui sont couvertes par la recommandation CGPM/2006/1 et celles qui possèdent des stocks partagés et des espèces prioritaires;
- formater et stocker dans la banque de données de la CGPM les informations dont la Commission a besoin, notamment celles qui proviennent des projets régionaux de la FAO, de FAO/FIDI et d'autres programmes;
- finaliser, avec l'appui du projet MedFisis, le cadre des données sur les flottes pour les unités opérationnelles et assurer la collecte et le stockage des données nationales pertinentes disponibles et leur intégration dans la banque de données de la CGPM;
- dresser une liste des bases de données nationales des pêches.

#### Principales activités du SCSI proposées pour 2007:

- poursuivre les tests pratiques du concept d'unité opérationnelle en identifiant les unités opérationnelles dans la zone méditerranéenne et en favorisant la collecte et l'analyse des données qui concernent chacune d'elle;
- organiser un atelier sur la préparation de la tâche 1 de la CGPM;
- continuer d'étudier la question du calibrage et de l'allocation des unités d'effort de pêche avec l'appui des projets sous-régionaux de la FAO;
- harmoniser les sous-régions géographiques avec les sous-divisions statistiques de FAO-FIDI.

### ***Sous-Comité sur les sciences économiques et sociales (SCSES)***

#### Priorité de la CGPM en 2006:

- renforcer l'utilisation d'indicateurs socioéconomiques dans l'aménagement des pêches par le biais de la mise en œuvre de l'approche des unités opérationnelles;
- étudier les aspects législatifs et socioéconomiques des pêches de loisir;
- analyser l'incidence des paramètres du marché (tels que l'offre et la demande, les prix, le contrôle de la qualité) aux niveaux national et régional sur le secteur de la pêche et sur l'aménagement des pêches concernées.

#### Principales activités du SCSES pour 2007:

- analyser l'incidence des paramètres de marché sur l'aménagement des pêches, l'accent étant mis sur les sardines dans la sous-région géographique 03; le rouget de roche dans la sous-région géographique 05, le merlu dans la sous-région géographique 06 et les petits pélagiques dans la sous-région géographique 17;
- définir une liste minimale d'indicateurs sociologiques à intégrer dans le système de collecte de données pour les unités opérationnelles (tâche 1 de la CGPM), éventuellement en organisant des ateliers *ad hoc* dans le cadre des projets sous-régionaux, à l'exemple du projet AdriaMed, afin de: i) définir des besoins d'informations sociologiques à l'échelon national; ii) mettre en œuvre des études de cas, et iii) travailler à la définition de la liste minimale d'indicateurs CGPM à utiliser dans le cadre de la matrice des unités opérationnelles;
- mettre à jour la circulaire FAO sur les pêches n° 978 « The Fish Trade of North African Mediterranean Countries », en élargissant le champ de l'étude à tous les pays méditerranéens, ainsi que la circulaire n° 927 intitulée « Economic Status of Mediterranean Capture Fisheries and Aquaculture »;
- conduire une analyse des cadres juridiques concernant les pêches de loisir et lancer des enquêtes exploratoires sur la situation socioéconomique de ces pêches;

- rédiger un manuel de travail sur l'utilisation des indicateurs socioéconomiques dans l'aménagement des pêches;
- organiser (pendant la prochaine réunion du SCSES) un atelier sur l'utilisation d'indicateurs socioéconomiques dans l'aménagement des pêches.

***Groupe de travail conjoint CGPM/ICCAT sur les grands pélagiques***

10. Il a été recommandé que le Groupe de travail reprenne ses activités et se concentre sur les tâches suivantes:

- collecter et analyser des informations sur la pêche sportive de l'espadon;
- assurer le suivi des recommandations de la septième session du Groupe de travail conjoint concernant les thons, notamment la préparation des statistiques et la mise en œuvre de programmes de recherche;
- organiser la huitième session du Groupe de travail en conséquence.

***Réunions***

11. Tenant compte de la demande du CSC (septième session) de limiter le nombre des réunions intersessions de ses organes subsidiaires, le Comité pourrait souhaiter évaluer la pertinence des réunions suivantes recommandées par les sous-comités pour la prochaine période intersessions:

<b>Réunion</b>	<b>Lieu/Date</b>
Dixième session du <b>CSC</b>	À définir/À définir
Session du <b>SCES</b>	À définir/À définir
Groupe de travail sur les espèces démersales et Groupe de travail sur les petites espèces pélagiques.	À définir/À définir
Deuxième Groupe de travail permanent sur les méthodologies d'évaluation des stocks, y compris un cours de formation sur des méthodologies sélectionnées	À définir/À définir
Atelier sur l'analyse méthodologique des données désagrégées sur les unités opérationnelles	À définir/À définir
Session du <b>SCSES</b> , y compris un atelier sur l'utilisation d'indicateurs socioéconomiques dans l'aménagement des pêches	À définir/À définir
Session du <b>SCSI</b>	À définir/À définir
Atelier transversal sur la préparation de la tâche 1 de la CGPM	À définir/À définir
Session du <b>SCMEE</b>	À définir/À définir
Atelier transversal sur l'approche écosystémique	À définir/À définir
Groupes de travail transversal sur les captures annexes	À définir/À définir
Atelier sur les systèmes de gestion des zones marines protégées	À définir/À définir
Huitième session du <b>Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques</b>	À définir/À définir
<b>CMSC</b>	À définir/À définir

**IV. SUGGESTIONS A L'ATTENTION DU COMITÉ**

12. Le Comité est invité à évaluer les activités proposées de ses organes subsidiaires en 2007, en tenant compte des réalisations et des progrès accomplis en 2006 par rapport aux orientations prioritaires définies par la CGPM. Ce faisant, le Comité pourrait souhaiter identifier les apports

nécessaires à l'appui des activités envisagées et spécifier, le cas échéant, la période de réalisation prévue et les résultats escomptés.

13. Le CSC est en outre invité à amender, compléter ou préciser les priorités fixées dans le présent document, en prenant en considération les suggestions formulées lors de la réunion de coordination des sous-comités (document CGPM: SAC9/2006/Inf.9) ainsi que les incidences budgétaires. Ce faisant, le Comité pourrait souhaiter se prononcer sur le lieu et les dates des réunions et faire en sorte de convaincre des membres d'en accueillir quelques-unes.

**Annexe 1****A. Termes de référence de l'atelier proposé par le SCES/SCSI sur la méthodologie d'analyse des données halieutiques désagrégées**

1. Compte tenu des progrès accomplis concernant le concept d'unités opérationnelles et des résultats de la première réunion du PWSAM, ainsi que de la disponibilité, pour certaines zones méditerranéennes, de séries de données sur les débarquements et les prix/recettes, désagrégées par jour, les navires et les espèces, le SCSI et le SCES ont recommandé d'organiser en 2007 un atelier en vue d'élaborer une méthodologie commune d'analyse et de comparaison des résultats découlant de ces différentes séries.

2. Plus spécifiquement, le but de l'atelier sera d'élaborer des méthodes normalisées pour:

- filtrer les données et détecter les erreurs et les distorsions;
- analyser la variabilité des débarquements selon des échelles de temps différentes;
- identifier des groupes de navires (unités opérationnelles potentielles);
- identifier des espèces cibles;
- identifier la composition des espèces;
- identifier et décrire la saisonnalité;
- identifier et décrire les tendances, concernant l'activité de pêche et l'abondance des stocks;
- identifier les stratégies et les tactiques de pêche (métiers);
- définir l'effort nominal et proposer une méthode d'obtention de l'effort efficace pour chaque navire ou unité opérationnelle;
- analyser les prix; et
- étudier des méthodes pour calibrer les statistiques officielles de débarquement à partir d'un échantillonnage à bord et d'enquêtes de terrain.

3. Une description de chaque série de données, notamment les années étudiées, les navires et les espèces, le nombre de registres (navire-jour-espèces-prises-prix/recettes) doit être fournie, avant l'atelier, pour les zones concernées. L'atelier comprendra un travail d'analyse pratique des séries de données (historiques) sur les débarquements et les prix/recettes, désagrégées par jour, les navires et les espèces. Il n'aura lieu que si la disponibilité de deux séries, au moins, de données pertinentes est garantie avant l'atelier.

**B. Termes de référence de l'atelier proposé par le SCSES sur l'utilisation d'indicateurs socioéconomiques dans l'aménagement des pêches**

1. Les conditions économiques sont l'un des facteurs qui orientent les décisions dans le domaine de l'aménagement des pêches. Malheureusement, les informations économiques nécessaires ne sont pas toujours disponibles dans ce domaine. Pour pallier cet inconvénient, une liste minimale d'indicateurs économiques utilisables dans l'aménagement des pêches a été définie par le SCSES et approuvée par le CSC. Ces indicateurs seront appliqués dans l'ensemble de la région méditerranéenne.

2. A l'initiative du SCSES, et avec l'appui des projets AdriaMed et CopeMed, des études pilotes ont été réalisées au cours de ces dernières années en vue de collecter des données et d'évaluer la pertinence des indicateurs économiques dans divers pays de la CGPM.

3. Il est temps de tester l'utilisation des indicateurs acquis dans des scénarios réels d'aménagement des pêches. Un atelier technique fournira au forum l'analyse des données réelles et l'évaluation des situations pratiques dans lesquelles l'utilisation de ces indicateurs peut contribuer à faire prendre des décisions en matière d'aménagement des pêches.

4. Le travail de préparation à cet atelier proposé pourrait comprendre les activités suivantes:
5. La préparation d'un manuel de travail expliquant la manière de traiter les données disponibles afin qu'elles puissent être interprétées utilement par les responsables de l'aménagement des pêches. Ces lignes directrices pourraient aborder les thèmes suivants:
  - utilisation d'indicateurs pour les modèles bioéconomiques;
  - utilisation d'indicateurs contribuant à établir une hiérarchie des flottes en fonction de leur rentabilité, de l'emploi ou d'autres critères;
  - utilisation d'indicateurs aux fins de prédire l'incidence économique et sociale de l'adoption de mesures telles que la réduction de la flotte de pêche, la réduction du temps de pêche ou la redistribution des licences entre les segments de pêche;
  - utilisation d'indicateurs pour fixer une compensation dans le cadre des projets de plans d'action afin d'impliquer et de stimuler la participation des pêcheurs;
  - utilisation d'indicateurs et de points de référence dans l'analyse des tendances.
6. Chaque chercheur invité pourrait élaborer des études de cas analysant des propositions existantes d'aménagement dans les secteurs des pêches ayant les indicateurs économiques requis. L'élaboration, avant la tenue de l'atelier, d'études de cas à l'échelon national permettra d'assurer l'existence et la disponibilité des données pertinentes.
7. Ces rapports pourraient être présentés pendant l'atelier et les études de cas analysées par les participants à l'atelier, dans le but de contribuer à l'élaboration de recommandations précises en matière d'aménagement.
8. L'atelier pourrait produire un rapport final comprenant les principaux résultats, les recommandations en matière d'aménagement, les conclusions de l'atelier, un manuel finalisé et, le cas échéant, des recommandations concernant la suite à donner. Les chercheurs œuvrant dans le domaine de la CGPM et possédant l'expérience nécessaire pour mener à bien cet exercice seront invités à participer à l'atelier. Les personnes qui ne travaillent pas dans le domaine de la CGPM pourront participer et faire part de leur expérience en matière d'utilisation d'indicateurs socioéconomiques dans l'aménagement des pêches.

### **C. Termes de référence de l'atelier sur l'approche écosystémique des pêches**

1. L'ordre du jour du SCMEE prévoyait deux présentations sur le thème de l'approche écosystémique des pêches, notamment:
  - une étude de cas sur les eaux entourant l'île de Malte (sous-zone géographique 15) visant à fournir un aperçu complet de la distribution spatiale des différents cycles de vie des espèces démersales par rapport au type et à la distribution des activités de pêche ainsi que les facteurs océanographiques caractéristiques de cette zone;
  - une étude de cas sur l'utilisation des SIG pour intégrer les données biologiques et environnementales relatives au golfe de Gabès (sous-zone géographique 1b), dans le but de sélectionner les zones marines pouvant faire partie des zones protégées.
2. Au fil des discussions, les participants ont noté les points suivants:
  - la définition des méthodologies relatives à l'approche écosystémique progresse lentement;
  - l'approche écosystémique intéresse tous les sous-comités;
  - ce thème devrait être abordé pendant des sessions transversales; le SCMEE poursuivra néanmoins son rôle de coordination concernant les activités du CSC relatives à l'approche écosystémique des pêches.
3. Le SCMEE a donc recommandé l'organisation en 2007 d'un atelier transversal SCMEE/SCES/SCSES/SCSI sur l'approche écosystémique des pêches, incluant les partenaires concernés de la CGPM (ACCOBAMS, RAC/SPA, IUCN et WWF), en vue d'atteindre les objectifs suivants:

- examiner les résultats des études pilotes disponibles afin de faire la part entre les différentes méthodologies et d'identifier les indicateurs relatifs à l'approche écosystémique en Méditerranée;
- élaborer des études de cas, notamment en intégrant des aspects socioéconomiques et des aspects liés au fonctionnement de l'écosystème;
- analyser le potentiel et les limites de l'approche écosystémique des pêches;
- fixer un cadre commun et définir une méthodologie de mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches.

#### **D. Termes de référence de l'atelier transversal sur les zones marines protégées**

1. Considérant l'importance des réserves halieutiques dans l'aménagement des pêches, le SCMEE a recommandé d'organiser en 2007, conjointement avec le RAC/SPA, un atelier transversal SCMEE/SCES sur les zones marines protégées, dont les objectifs seraient les suivants:

- établir l'inventaire des types existants de zones marines protégées dans la mer Méditerranée;
- évaluer leur représentativité et l'efficacité de leurs systèmes d'aménagement;
- définir leur rôle en tant qu'outil d'aménagement des pêches;
- préparer une synthèse sur les zones maritimes protégées dans la Méditerranée.

2. Les informations sur les zones maritimes protégées seront collectées par l'intermédiaire des points de contact du CSC et du RAC/SPA, voire ceux d'autres organisations partenaires. Un formulaire standard de collecte des données sera élaboré.